



PROJET PÉDAGOGIQUE

L'ALSH DE VILLEMANDEUR

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

• INTERIEURS

- 4 salles d'activités : 1 pour les petits, la grande salle, la bibliothèque et 1 autre salle
- Un dortoir, un réfectoire, des tables de piques nique, une régie, une infirmerie, une salle de pause, une salle de réunion et un bureau.
- Plaine gazonnée, 2 cours goudronnées.

• EXTERIEURS

- Un city parc utilisable , un parcours de santé, un plateau sportif et le parc de la fontaine
- Bâtiments sportifs: gymnase, dojo, terrains de sport.

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 9H00 À 17H00

ACCUEIL MATIN À PARTIR DE 7H30 ET LE
SOIR JUSQU'À 18H30

Effectifs d'enfants:
Jusqu'à 100 enfants

- **L'équipe:**
 - **Direction:** une directrice stagiaire et deux jokers
 - **Animation:** 5 ATSEM, 8 animateurs , 1 apprentie et 2 stagiaires BAFA dont 1 mineurs
 - L'équipe de restauration qui confectionne les repas, pique-nique et goûter
 - 2 agents d'entretien pour le nettoyage des locaux

LE PROJET PÉDAGOGIQUE A POUR BUT D'INFORMER LES FAMILLES, LES ANIMATEURS, LES ENFANTS ET LES PARTENAIRES DE L'ORGANISATION, DU FONCTIONNEMENT, ET DES VALEURS QUE L'ON TENTE DE PARTAGER. IL DÉFINIT LES MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DURANT LE SÉJOUR. L'ENFANT EST NOTRE PRINCIPALE PRÉOCCUPATION, NOUS DEVONS PRENDRE EN COMPTE SON AVIS, SES BESOINS, SES DIFFICULTÉS ET L'AIDER À DEVENIR LE SEUL ACTEUR ET AUTEUR DE SES VACANCES. NOUS DEVONS L'AIDER À SE CONSTRUIRE, À PARTAGER, PENSER ET AFFIRMER SES CHOIX. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR QUE L'ENFANT PASSE DES VACANCES LES PLUS AGRÉABLE POSSIBLE.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE RETRASCRIPT UNE RÉFLEXION COLLECTIVE ENTRE LE DIRECTEUR ET LES ANIMATEURS, IL DÉFINIT LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS AINSI QUE LES VALEURS QUE L'ON AIMERAIT TRANSMETTRE AINSI QUE LES MOYENS UTILISÉS.

Objectifs éducatifs de la structure

Développer la socialisation

Développer la créativité de l'enfant

Offrir des loisirs éducatifs

Epanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école

L'apprentissage de la citoyenneté , la responsabilité et l'autonomie



Construction de l'enfant

Prendre en compte les souhaits, l'aider à développer ses projets, l'aider à se socialiser, vivre en communauté, respecter le choix de chacun sans jugement ou porter atteinte à l'intégrité des autres. L'aider à développer sa créativité, son imagination et partager ses choix et idées. Chaque enfant a sa propre histoire ce qui doit être pris en considération et expliquer certains comportements.

rendre autonome les enfants

Vous devez accompagner l'enfant à développer son autonomie en lui laissant sa place d'enfant. Donner accès à des ateliers permanents en accès libre tout en veillant sur l'enfant et lui venir en aide si besoin.

Accompagner les enfants pour qu'ils deviennent acteur et auteur de leurs vacances

L'accompagner à se construire en tant que futur citoyen. Cela passe par le vivre ensemble et le faire ensemble. Chacun doit trouver sa place, il doit pouvoir proposer une activité de son choix dans un temps imparti. L'enfant doit avoir le choix sur sa participation aux activités.

respect du rythme de l'enfant

Respecter le rythme de chacun, adapter le temps d'activités si nécessaire (alterner temps calme, sportifs)

Temps de repos ou relaxation si l'enfant le souhaite.

Ne pas imposer à l'enfant une activité ou un temps de jeu, l'animateur doit respecter son envie et son besoin.

Assurer la sécurité physique et moral de l'enfant

L'animateur doit être toujours à l'écoute et disponible, il devra le prendre en compte en tant qu'individu en groupe. Il peut prévoir des temps d'échange durant la journée pour connaître leur ressenti et humeur. Il sera extrêmement vigilant à l'environnement autour et appliquera le règlement intérieur et les règles des intervenants extérieurs.

L'animateur sera le seul à se servir d'objet tranchant.

Lors de la sortie de l'enfant, l'animateur devra faire remplir une fiche de sortie, demander une pièce d'identité et bien vérifier si la personne est autorisée à venir chercher l'enfant.

7H30	ouverture de l'accueil de loisir	13H15-14H30	Temps calmes et pause animateurs
7H30-9H15	Arrivée échelonnée des enfants (accueil du matin)	13H15-15H30/45	Temps de repos
9H15-9H30	Répartitions des groupes, appels des enfants, passage aux toilettes	14H30-16H15	Temps d'activités et rangement
9H30-11H45	Temps d'activités	16H15-17H00	Goûter et temps d'échange avec les enfants/ animateurs
11H30-11H45	Fin des activités, rangement des salles, passage aux toilettes	17H00-18H30	Départ échelonnée des enfants
11H45-13H15	Temps de repas	18H30	Réunion/ bilan semaine/mois

L'accueil des enfants en situation de handicap

"Les États parties reconnaissent que les enfants en situation d'handicapes ou porteur de troubles doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité." (Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap ou de troubles :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice. - Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme. - Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.
- Avoir un endroit repos dans la salle avec des objets pour permettre de se détendre ou des livres



LES MOMENTS FORTS DE LA JOURNÉE

L'ACCUEIL MATIN ET SOIR

- C'est un moment libre de leurs journées ou les activités ne sont pas les mêmes que le reste de la journée, les parents peuvent échanger avec les animateurs et leurs apporter des informations s'il y a besoin,
- Les enfants ont accès à des activités calme (dessin, lecture, jeux de société...) mais également à des ballons, des cerceaux et des plots pour pouvoir jouer en extérieur si les conditions météorologiques sont réunies.
- Les temps d'accueil se déroulent dans un endroit à part des salles d'activités, s'il fait beau il peut se dérouler dehors, et si ce n'est pas le cas il se déroule en intérieur dans le hall d'accueil.
- Les animateurs se rendent disponible pour les enfants mais également pour les parents et pouvoir échanger sur leur journée.

LES REPAS

- Le repas est un moment qui doit être agréable, convivial et un moment de partage,
- Selon l'effectif du centre et si la météo le permet, nous pouvons manger sur les tables extérieures sous une tonnelle pour protéger du soleil, sinon le temps de repas se passe à la cantine où les tables sont disposées de manière différente que le restant de l'année, pour que les enfants n'aient pas le sentiment d'être sur un temps scolaire.
- Il y a un passage aux toilettes avant et après le temps de repas.
- L'arrivée et l'installation des enfants s'établit par groupe ainsi que le départ. Les animateurs sont à table avec eux, pour pouvoir veiller au bon déroulement du repas, mais aussi continuer à développer l'autonomie de l'enfant.
- Les animateurs aideront les enfants lors de leur passage au buffet.

TEMPS DE REPOS/ TEMPS CALME

• temps de repos

- Il se déroule pour les petits de moins de 5 ans de 13h00 à 15h30/45 dans un dortoir aménagé. Le réveil est échelonné et si l'enfant ressent le besoin de dormir nous répondons à son besoin.
- Lors de la sieste les enfants de n'importe qu'elle tranche d'âge peuvent venir s'il le souhaite.
- Ils sont maitres de leurs temps de repos

• Temps calme

- Chaque jour de 13h00 à 14h30 à lieu des temps calme, le temps est divisé en deux parties, et permet aux enfants de faire des activités calmes de leurs choix (relaxation, loup garou, perles, jeux de société, mimes, dessin...), de se reposer pour ceux qui le souhaitent.

LE GOÛTER

IL SE DÉROULE À PARTIR DE 16H15, LES ENFANTS SE RETROUVENT DANS LA COUR ARRIÈRE DE L'ACCUEIL DE LOISIR SAUF SI LE TEMPS NE LE PERMET PAS.

C'EST ÉGALEMENT UN TEMPS CONVIVIAL ET DE DÉTENTE. LE MERCREDI LE GOÛTER EST ORGANISÉ PAR LES ENFANTS POUR TOUT L'ACCUEIL SINON IL EST FOURNI PAR LA MAIRIE.

LE GOÛTER ANNONCE LA FIN DE LA JOURNÉE ET PERMETS D'ORGANISER UN TEMPS D'ÉCHANGE SUR LA JOURNÉE PASSÉE.

CONCEPTION DES ACTIVITÉS

- Les animateurs lors des réunions sont en charges de prévoir un planning d'activité sur la semaine. Ils ont la possibilité pour les semaines suivantes de proposer aux enfants de participer à l'élaboration du planning pour leurs laisser la liberté à tour de rôle de proposer une idée d'activité. Ils ont la possibilité d'établir des pôles d'activités pour que les enfants puissent être libre de choisir ce qu'ils veulent faire, et pouvoir changer lorsqu'ils en ressentent le besoin.
- Les activités mise en place sont des activités artistique (peinture, dessin, construction...), activité par le jeu (découverte de jeu de société, jeux collectifs, jeux sportifs, grands jeux...), des activités de cuisine, d'expériences scientifique.
- L'activité doit respecter les besoins et envies de l'enfant. Elle ne doit en aucun cas devenir une obligation. Elles sont faites pour aider au développement de l'enfant, à sa construction, développer la créativité et l'imagination.

SORTIE JEUNESSE ORGANISEE PAR LA MAIRIE

Cette sortie, organisée en partenariat avec la mairie, s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans. Elle a pour objectif de proposer une journée de loisirs favorisant la découverte, le partage et la convivialité dans un cadre sécurisé.

Au-delà de l'aspect récréatif, cette journée permet aux jeunes de développer leur autonomie, de renforcer le vivre-ensemble et de créer des liens entre les différents groupes d'âge.

Les objectifs pédagogiques de cette sortie sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie des jeunes dans un cadre adapté et sécurisé.
- Développer la socialisation, la coopération et l'entraide.
- Permettre l'accès à une activité culturelle et de loisirs de qualité.
- Offrir aux jeunes un moment de détente, de plaisir et de découverte contribuant à leur épanouissement.

L'équipe d'animation veille à garantir la sécurité physique et affective de chacun tout en accompagnant les jeunes tout au long de la journée.

Les projets spécifiques à destination des adolescents de 13 à 17 ans font l'objet d'une organisation distincte.

RÔLE DU DIRECTEUR

- La direction est responsable de son équipe que ce soit les animateurs, le personnel d'entretien, ou le personnel de service. Elle doit s'assurer de respecter toutes les réglementations, être à l'écoute de son équipe, disponible, compréhensif vis à vis du public (animateurs, enfants, parents), être source de proposition sur la pédagogie d'animation.
- Elle développe des partenariats et la communication entre tous les acteurs de la vie de l'accueil de loisirs, ainsi que les parents. La direction recrute son équipe en accord avec sa hiérarchie et son organisateur. Elle s'occupe de toute la partie administrative, financière et logistiques (répartitions des enfants, déclarations, programmer les sorties, commandes de matériels, mise en place des locaux...)
- Elle accompagne son équipe tout au long de l'accueil, prépare ses réunions de préparations et ses réunions de bilan. Elle est garante de la tenue des documents administratifs auprès de la direction départementale de la cohésion sociale du Loiret et de toutes les instances administratives (DDCS), (CAF, Mairie...) Elle assure la mise en œuvre des projets que ce soit éducatifs et pédagogiques. Elle assure la fonction de coordinatrice et d'évaluation des animateurs, elle a également un rôle de formatrice auprès de son équipe d'animation, elle peut si la situation le nécessite recevoir en entretien individuel ou collectif ses animateurs afin de les guider. Elle s'assure également de la bonne tenue des locaux que ce soit sur la propreté sur l'hygiène et ainsi que l'alimentation.

RÔLE DE L'ANIMATEUR

- Il s'assure de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant en restant attentif à l'importance de la vie quotidienne. Respecter les lois et les réglementations de l'accueil de loisirs et de l'environnement où il se trouve. Il sait être à l'écoute de leur rythme et de leurs besoins. Il est bienveillant, les encourage et valorise leur progrès. Il sait accepter le refus des enfants, sait qu'il doit solliciter sans forcer. Il connaît la différence entre Sanction / Puntition et saura sanctionner un enfant en étant juste, impartial et n'abusera pas de son autorité. L'utilisation du téléphone portable doit
- Il participe de façon active aux réunions de préparation, aux bilans, il partage son avis et ses souhaits sur l'organisation de la journée/séjour.
- Il fait part d'éventuels difficultés rencontrées que ce soit avec l'équipe de direction, l'équipe d'animation ou même les enfants.
- Il doit respecter tout le public qu'il rencontre, respecter les horaires, avoir une tenue et un langage adapté.
- La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite sur le lieu de travail. Il est interdit de fumer dans les locaux de l'accueil de loisirs seulement dans la partie dédiée.
- **Le téléphone portable doit faire l'objet d'une utilisation purement professionnelle (musique, envoi des photos hors temps d'activité, appel d'urgence équipe/direction lors des sorties), tout usage du téléphone portable à des fins personnelle sera sanctionner.**
- Il doit avoir préparé son matériel et ses activités à l'avance.

Les objectifs opérationnels

Rendre autonome l'enfant :

- Les faire participer à la vie quotidienne, les responsabiliser
- Leur laisser de la liberté sur la réalisation de leur activité, prendre des initiatives
- Leur donner des responsabilités
- Ritualiser leur journée
- Faire des activités seul
- Poser un cadre clair tout en les mettant à l'aise

Acteur et auteur :

- Prendre en compte leurs idées
- Gérer le planning d'activités avec eux
- Les responsabiliser
- Leur donner un rôle
- Les guider dans l'aboutissement de leurs idées
- Partager la joie et la bonne humeur avec les enfants
- Les accompagner afin qu'ils passent de bonnes vacances

Comment les accomplir

Respecter le rythme de l'enfant :

- Temps d'activité adapté à la tranche d'âge
- Avoir un objectif lors de la réalisation
- Proposer un temps calme
- Ne pas forcer l'enfant à faire une activité mais proposer une alternative
- Mettre en place des repères dans le temps,
- Installation de tableau des humeurs par groupe

Handicap et troubles :

- Nommer un référent enfant/enfant et adulte/enfant
- Faire preuve de bienveillance et d'accompagnement
- Adapter notre posture et notre attitude
- Ritualiser
- Le valoriser
- Adapter les activités
- Echange d'informations auprès des parents

Les outils d'évaluation

LES OBJECTIFS FIXÉS DANS CE PROJET PÉDAGOGIQUE EST SOUMIS À UNE ÉVALUATION TOUT AU LONG DU SÉJOUR À TRAVERS D'UNE RÉUNION DE BILAN PAR SEMAINE QUI A LIEU LE JEUDI À PARTIR DE 18H30.

CES RÉUNIONS ONT LIEU AVEC TOUTE L'ÉQUIPE D'ANIMATION, ELLE SERT À ÉTABLIR UN BILAN DE LA SEMAINE, DE PRÉPARER L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SUIVANTE, DE REVENIR SUR LES POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS.

IL Y A ÉGALEMENT LES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES QUI ONT LIEU 2 FOIS (UNE AU MILIEU DE MOIS ET LA DEUXIÈME EN FIN DE MOIS). CE SONT DES TEMPS D'ÉCHANGES ENTRE LA DIRECTION ET L'ANIMATEUR QUI REVIENNENT SUR LES INTERVENTIONS EFFECTUÉES.

IL Y A ÉGALEMENT UN SUIVI DE FORMATION POUR LES STAGIAIRES BAF. IL A ÉGALEMENT LIEU ENTRE L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET LE STAGIAIRE AFIN DE POUVOIR ÉVALUER SES INTERVENTIONS.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION EST ÉVALUÉE À TRAVERS UNE GRILLE, DONT IL PRENNE CONNAISSANCE LORS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DE PRÉPARATIONS. ELLE Y COMPORTE TOUS LES CRITÈRES ET LES INDICATEURS D'ÉVALUATION. (EXEMPLE : L'ANIMATEUR S'EST-IL RENDU DISPONIBLE POUR LES ENFANTS, RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION, RESPECT DES BESOINS DE L'ENFANT, RESPECT DE LA SÉCURITÉ MORALE ET PHYSIQUE DE L'ENFANT...).



LE BUDGET

- Un budget de fonctionnement attribué à l'accueil sur l'année civile est réparti ainsi :
- - Prestations extérieurs ou intervenants (laser Game, bowling, piscine, ferme pédagogique...)
- - Fournitures consommables qui sont nécessaires aux activités manuelles
- - Courses nécessaires aux ateliers cuisine, pour les veillées, petites fournitures...
- - Matériels petit équipement qui permettent d'équiper l'ALSH en jeux, jouets et autres matériels pédagogiques.

ALIMENTATION ET SANTÉ

Alimentation

- Les menus de repas sont élaborés par le chef de la restauration, ils sont préparés dans la cuisine scolaire. Lors de la première réunion, l'équipe au complet apporte des idées pour élaborer un repas à thème pour sortir de l'ordinaire.
- Les menus sont affichés chaque semaine à l'intérieur de l'accueil de loisirs, mais aussi à l'extérieur pour que les parents puissent prendre connaissance de ce que leurs enfants vont manger. Les animateurs encouragent au maximum les enfants à goûter les aliments, mais en aucun cas l'animateur ne forcera l'enfant à manger s'il n'apprécie pas. Lorsqu'un enfant présente des allergies alimentaires, le repas est alors fourni par les parents et un PAI est mis en place. Si un enfant dispose d'un PAI, c'est l'animateur du groupe qui sera en charge du panier repas mais il peut faire participer l'enfant.

Santé

- A chaque inscription, les parents remplissent une fiche sanitaire que les animateurs doivent avoir sur eux en permanence accompagné d'une trousse de secours. Sur cette fiche il y est indiqué, les allergies alimentaires, les allergies médicamenteuses, les régimes particulier (sans porc, sans viande...), et ce qu'il faut faire en cas de réactions allergiques. Les traitements en cas d'allergie se trouve dans le bureau de la direction accompagné de l'ordonnance. Nous disposons d'une infirmerie où est stocké la réserve d'infirmerie (pansements, crème solaire, brume d'eau, gants...), les animateurs sont garants de leur trousse de premier soin et doivent la remplir lorsque c'est nécessaire. Il s'y trouve également un cahier à remplir lorsqu'un enfant s'est blessé, en y notant toutes les informations importantes. On y trouve également des changes en cas « de petits accidents » (pipi, tâches, trous...).

LA COMMUNICATION

- Des panneaux d'affichage sont installés par les animateurs à l'entrée de l'accueil de loisirs. Ils y affichent la liste des enfants par groupe, les plannings de la semaine, ainsi que les photos prise durant les activités.
- Il y est affiché les menus de la semaine, et également le site de la mairie. Chaque soir un animateur s'occupe de faire l'accueil du soir, ce qui permet aux parents de rencontrer l'équipe d'animation mais aussi de pouvoir prendre connaissance d'informations importantes sur le déroulement de la journée, de la sortie à venir, du comportement... Même si les sorties sont affichées sur les panneaux, la veille nous transmettons un petit papier qui rappelle les différentes choses à rapporter (baskets, maillot de bain, bonnet de bain, gourde...). Si un enfant est absent la veille d'une sortie, l'animateur appelle les parents pour les avertir de la sortie et du matériel nécessaire.